

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE DES COORDONNATEURS DES PROJETS SOCIAUX

8 juin 2017

COMPTE RENDU

Présents : **Mélanie Ruaudel** (coordinatrice des services "Animation et vie sociale), **Marie-Pierre Ransonnette** (vice présidente en charge du dossier) **Liffré Cormier Communauté**, **Fabienne Lyon** (coordinatrice CCAS), **Chateaubourg**, **Mina Chajar** (gestionnaire du terrain), **Noyal Chatillon/Seiche**, **Thierry Nogues** (responsable du Pôle Solidarités), **Melesse / Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**, **Paul Le Callennec** (directeur général des services), **Jean François Le Deventec** (gestionnaire), **Pays de Chateaugiron**, **Aline Barrandon** (gestionnaire et coordinatrice projet social), **Communauté de communes St Méen-Montauban**, **Stéphane Magre** (agent service habitat, unité gens du voyage), **Rennes Métropole**, **Cécile Gélén** (gestionnaire, coordinatrice projet social), **Bain / Bretagne Porte de Loire communauté**.

Jean François Restoin (directeur AGV), **Cyril Pines** (conseiller technique AGV), **Nelly Cabelduc** (coordinatrice, chargée de développement)

Excusés : **Cécile Noret** (Pays de Dol et du Mt St Michel), **Yann Godet** (CCCE)

La matinée s'est déroulée en 2 temps :

1- Informations générales sur des questions qui impactent la mise en œuvre des projets sociaux

Point sur le calendrier de mise en place des protocoles de scolarisation

- **La date de lancement début avril a été repoussée à septembre.**

Contrairement à ce que vous avons préconisé, tous les protocoles ne seront pas mis en oeuvre en même temps.

Il n'est pas obligatoire que les retours de signatures cadres aient été effectués pour engager les démarches de coordination

Voici la liste des collectivités qui sont en mesure, à priori, d'engager la démarche à la rentrée : Rennes, Janzé, Chateaubourg (ou attente de la mise en place sur les 3 autres terrains de la communauté de communes?), Liffré, Bain de Bretagne, Guichen, Dinard, Pleurtuit, Baussais/mer, Combourg, Tinténiac, Melesse, Montauban, St Malo, Cancale, Fougères, Louvigné (?), Acigné, Le Rheu, Mordelles, Pacé, Thorigné Fouillard, Vern/Seiche, Cesson (?)

Important : le courrier à remettre aux familles peut être diffusé sur tous les terrains (via la gestion)/

Urgent : courrier type à renvoyer à AGV35 pour signature (pour les collectivités qui ne l'auraient pas encore fait)

- **Rappel concernant les signatures cadres :**

Le document (en 4 exemplaires) doit être signé localement par la commune et l'EPCI compétent avant d'être transmis à AGV35 qui fera suivre à la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale via le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs).

Point sur l'enquête : "Lieu de domiciliation des familles qui stationnent sur les terrains du département »

La démarche d'enquête est à poursuivre et à relancer au cours du dernier trimestre 2017 : **peu de retours jusqu'à aujourd'hui**

Rappel : L'accompagnement social des familles du voyage est conditionné à l'endroit où ils sont domiciliés. Une problématique à mieux cerner puisque la domiciliation dans le 35 est l'une des

conditions pour accéder à l'offre d'insertion dans le département.

Discussion sur le fait que les gestionnaires n'ont pas systématiquement cette information (item à remplir via le logiciel Hermès). L'adresse transmise par les familles n'est pas forcément celle de leur EDD.

→ **A revoir au niveau du logiciel de gestion Hermès** : repréciser qu'il s'agit de l'adresse de domiciliation (possibilité d'inscrire, sur une autre ligne une adresse postale éventuellement?)

Question par rapport aux familles (très nombreuses) qui stationnent en dehors des aires d'accueil : pas de possibilité de connaître leur élection de domicile.

Les suites de l'abrogation de la loi 69, en lien avec la question de l'élection de domicile (EDD)

Cf document joint en annexe (intervention Jean François Restoin)

Questions soulevées :

→ Qui faire rentrer sur les aires d'accueil ? Des personnes en précarité font la demande de s'installer sur les terrains (ex : Chateaubourg, 2 jeunes ouvriers itinérants) .

Avec la disparition du carnet de circulation, la seule condition, c'est de pouvoir justifier d'une élection de domicile (pas de domicile stable depuis plus de 6 mois) et vivre en caravane.

→ Plusieurs familles ont des adresses fixes (adresse de leur propre terrain ou quelqu'un de la famille) et stationnent régulièrement sur les terrains.

Précision suite à l'abrogation de la loi 69 : dans tous les cas la démarche de demande d'élection de domicile est indispensable chaque année (droit commun). Compte tenu de l'abrogation, le législateur a prévu que pendant 2 ans, l'ancienne commune de rattachement puisse être sollicité pour l'élection de domicile.

C'est le voyageur qui décide où il a un intérêt à faire son élection de domicile (habitudes de stationnement, scolarisation, lien avec de la famille fixée...) mais démarche importante parce qu'elle conditionne et facilite, ou non, l'accompagnement social.

En l'absence d'élection de domicile sur le département, les CDAS, CCAS et AGV35 reçoivent les familles, informent et ré orientent.

Question à nouveau sur l'**organisation très disparate des épiceries sociales** et les conditions d'accès pour les familles (source d'incompréhension et de tension lorsqu'elles changent de secteur)

→ un sujet à creuser lors d'une prochaine rencontre des coordonnateurs en présence des CDAS et CCAS concernés ?

2- Contribution à la réalisation du diagnostic en vue de l'élaboration du prochain schéma départemental (les éléments seront transmis au cabinet recruté pour élaborer le prochain schéma)

3 ateliers ont été mis en place pour recueillir les questions, les constats, les réflexions autour de 3 thématiques :

- Gestion des terrains et animation du projet social (liens entre la gestion technique de l'aire et la mise en oeuvre du projet social)
- Scolarisation / enjeux et difficultés de la mise en place des protocoles de scolarisation et leur impact dans l'animation du projet social global
- Comment favoriser l'expression des voyageurs. Est ce que la parole et les besoins sont recueillis aujourd'hui et comment ?

Les éléments transmis au cours des ateliers pourront être diffusés à la prochaine rencontre.

Pour les personnes qui n'ont pas pu participer à cette réunion du 8 juin dernier, **il est toujours possible de nous renvoyer d'autres contributions à partir des éléments ci dessus** (jusqu'à fin septembre)

**Thématique proposée pour la prochaine rencontre
qui sera organisée début novembre :**

→ **1ers bilans sur la mise en place des protocoles de scolarisation (invitation de l'ensemble des coordonnateurs des protocoles)**

→ **Liens CM2/6ème : Intervention (Casnav) sur les outils mis en place par l'Education Nationale**

